

# 81

## Commission permanente Séance du 12 février 2024



Rapporteur : M. MARTIN

49003

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Information sur les marchés et avenants passés au second semestre 2023 en application de la délégation au Président

Le lundi 12 février 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

**Absents et pouvoirs :** M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h00.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-1, L. 3211-2 et L. 3221-11 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 28 septembre 2023 relative à l'information sur les marchés et avenants passés au premier semestre 2023 en application de la délégation au

Président ;

## Expose :

Le Président rend compte à l'Assemblée départementale et informe la Commission permanente des délégations qui lui sont consenties par l'Assemblée pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres et des décisions concernant leurs avenants, des achats auprès d'une centrale d'achats ainsi que des marchés conclus avec les entités auprès desquelles le Département bénéficie de prestations intégrées.

Le rapport a pour objet de rendre compte à l'Assemblée départementale, des délégations consenties au Président en matière de commande publique.

### I. LES MARCHES PASSES AU SECOND SEMESTRE 2023

214 marchés ont été notifiés au second semestre 2023 sur la base de la délégation au Président, pour un montant de 5 962 366 euros HT, dont le détail figure en annexe. Leur répartition par types de marchés et procédures de passation est la suivante :

- Au cours du second semestre 2023, 423 marchés au total (y compris ceux passés par la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine) ont été notifiés pour un montant de 86,5 millions d'euros HT.

- Les marchés passés sur la base de la délégation au Président, représentent 214 marchés pour presque 6 millions d'euros HT, soit 50,6 % du nombre de marchés et 6,90 % du montant global.

- Sur l'année 2023, 805 marchés ont été notifiés pour 125,2 millions d'euros HT. Les marchés passés sur la base de la délégation au Président sont au nombre de 480 pour un montant de 12,6 millions d'euros HT, soit 59,63 % du nombre de marchés passés et 10,1 % du montant total.

Types de marchés	Procédures de passation								Total	
	MAPA		Marchés subséquents aux accords-cadres en MAPA		Marchés subséquents aux accords-cadres en appel d'offres		Marché sans publicité ni mise en concurrence			
	Nombre	Montant euros HT	Nombre	Montant euros HT	Nombre	Montant euros HT	Nombre	Montant euros HT	Nombre	Montant euros HT
Travaux	48	1 316 171,00	5	22 415,00	43	610 568,00	0	0,00	96	1 949 154,00
Services	28	1 299 535,00	1	50 000,00	17	8 922,00	16	977 832,00	62	2 336 289,00
Fournitures	17	722 452,00	0	0,00	4	55 902,00	8	97 707,00	29	876 061,00
Etudes	21	722 055,00	1	2 800,00	1	37 700,00	4	38 307,00	27	800 862,00
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>4 060 213,00</b>	<b>7</b>	<b>75 215,00</b>	<b>65</b>	<b>713 092,00</b>	<b>28</b>	<b>1 113 846,00</b>	<b>214</b>	<b>5 962 366,00</b>

### II. LES AVENANTS PASSES AU SECOND SEMESTRE 2023

Au second semestre 2023, 144 avenants ont été conclus par le Département sur la base de la délégation consentie au Président (y compris ceux relatifs aux marchés passés par la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine) pour une incidence globale de 757 824,23 euros HT, dont le détail figure en annexe 2. Ils se décomposent de la façon suivante :

- Les avenants dont le montant cumulé entraîne une augmentation de plus de 5 % du montant initial du marché sont soumis à la Commission d'appel d'offres, pour les marchés qui lui ont été préalablement soumis, c'est-à-dire, ceux dont le montant initial est égal ou supérieur à 90 000 euros HT.

<b>AVENANTS</b>	<b>Nombre</b>	<b>% du nombre total</b>	<b>Montant en € HT</b>
Avec augmentation du coût du marché	87	60,42%	+824 169,44
Sans incidence financière	42	29,17%	0
Avec diminution du coût du marché	15	10,41%	-66 345,21
<b>TOTAL</b>	<b>144</b>	<b>100</b>	<b>+757 824,23</b>

### III. LES ACHATS AUPRES D'UNE CENTRALE D'ACHATS

En 2023 des achats ont été réalisés auprès de l'Union des groupements d'achats publics ainsi qu'auprès de la Centrale d'achat des transports publics.

Le montant des achats auprès de l'Union des groupements d'achats publics s'élève à 5 millions d'euros TTC en 2023 dont 894 397 euros TTC sur la base de la délégation au Président, soit 17,8 % du total qui se répartissent comme suit :

- Véhicules : 561 495 euros TTC,
- Matériels et prestations informatiques : 144 876 euros TTC,
- Mobiliers de bureau, scolaire, collectif et équipements général et médical : 150 715 euros TTC,
- Prestations de services (hors informatiques) : 25 085 euros TTC,
- Energie (fioul) : 12 226 euros TTC.

Le montant des achats auprès de la Centrale d'achat des transports publics s'élève à 134 956 euros TTC pour l'acquisition de vélos électriques et balises.

### IV. LES MARCHES PASSES AVEC LES ENTITES AUPRES DESQUELLES LE DEPARTEMENT BENEFICIE DE PRESTATIONS INTEGREES

Le Département a conclu le 29 novembre 2023, sur le fondement des articles L. 2511-1 à L. 2511-9 du code de la commande publique, un contrat de quasi-régie avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement pour l'élaboration du pacte des mobilités locales de Vitré Communauté sur le secteur de Vitré. Le montant du contrat s'élève à 52 630 euros HT.

### Décide :

- de prendre acte des marchés et avenants passés au second semestre 2023 ainsi que des achats auprès de centrales d'achats et de contrats de quasi-régie conclus au cours de l'année 2023.

## Vote :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, il est pris acte des conclusions ci-dessus.

Transmis en Préfecture le : 15 février 2024

ID : CP20242123

Pour extrait conforme